

Conditions générales de location

Identification du vendeur

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre | CCI Nièvre

Place Carnot - BP 438 - 58004 Nevers Cedex

N° SIREN : 185 800 034 00018

Téléphone : +33 (0)3 86 60 61 62

Télécopie : +33 (0)3 86 60 61 14

Adresse électronique : cci.58@nievre.cci.fr

N° TVA Communautaire : FR 90185800034

Le preneur

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre loue ses salles et matériel pour accueillir des manifestations à caractère économique ou culturel, à l'exclusion de tout organisateur d'origine confessionnelle ou politique ainsi que toutes manifestations susceptibles de provoquer controverses ou troubles publics.

Le preneur s'engage :

- A respecter les consignes de sécurité,
- A respecter la capacité d'accueil maximale des locaux mis à disposition,
- A ne dégrader ni le matériel ni les locaux mis à disposition,
- A veiller à ce que l'interdiction de fumer soit respectée dans les locaux,
- A mettre en place, au besoin, les mesures appropriées en matière de prévention de l'alcoolisme.

Il est rappelé que la responsabilité de la CCI ne peut être engagée lors de manifestations dont elle n'est pas organisatrice. Le preneur reste seul responsable de l'accueil, de l'encadrement et de la sécurité du public présent à sa manifestation.

Location des salles

Généralités

La CCI de la Nièvre se réserve le droit de refuser toute manifestation sans avoir à en justifier la raison.

La location des salles est faite aux tarifs en vigueur et s'entend sans personnel. Le détail des tarifs est annexé aux présentes conditions générales et consultable sur le site de la CCI www.nievre.cci.fr.



Horaires d'ouverture au public

La CCI de la Nièvre est ouverte de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, du lundi au vendredi. La location de salle est possible en dehors de ces horaires mais soumise à conditions tarifaires particulières.

En dehors de ces horaires, des frais de gardiennage seront appliqués :

- **30€ HT/heure, toute heure commencée étant due.**

Etat des lieux et restitution de la salle

La salle et le matériel mis à disposition sont réputés pris en parfait état : toute détérioration sera refacturée.

Les frais d'entretien sont compris dans notre tarif. Toutefois, en cas de salissures disproportionnées, la CCI de la Nièvre se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage.

Equipement

Equipement : se référer à l'annexe « Tarifs 2017 », consultable sur le site de la CCI www.nievre.cci.fr.

Il est impératif de contacter notre service réservation afin de vérifier tous les points techniques avant toute manifestation.

Restauration

Pause café / buffet-cocktail : la CCI de la Nièvre ne prend pas en charge l'organisation de ce type de prestations. Elle peut toutefois proposer à la location son espace réceptif (se référer à l'annexe « Tarifs 2017 », également consultable sur le site de la CCI www.nievre.cci.fr)

Lorsque le preneur fait appel à un traiteur-restaurateur, il doit en informer la CCI de la Nièvre. Les déchets liés à cette prestation doivent être pris en charge par le traiteur-restaurateur. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront facturés au preneur.

Passation et confirmation de la commande

La mise à disposition de nos salles fera l'objet d'un « bon de réservation ». Ce bon de réservation est valable deux mois.

La location devient définitive après retour à la CCI de la Nièvre du « bon de réservation » dûment complété par le preneur qui devra :

- prendre connaissance et accepter les présentes conditions générales de location,
- dater, signer et tamponner le bon de réservation.

Annulation

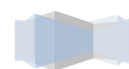
Toute annulation de la part du preneur doit nous parvenir 8 jours francs avant la date de début de location, la CCI de la Nièvre se réservant le droit de facturer 20% du montant total TTC de la location.

Prix

La location des salles sera faite au tarif en vigueur (se référer à l'annexe « Tarifs 2017 », également consultable sur le site de la CCI www.nievre.cci.fr)

Le prix de la location est exprimé en euros hors taxes (HT), auquel s'ajoute la TVA.

Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur le bon de réservation (auquel s'ajouteront des frais de gardiennage en cas de dépassement d'horaires).



Modalité de paiement

Le paiement se fait à réception de la facture, par chèque à l'ordre de la CCI Nièvre ou par virement bancaire.

Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement pourra générer une majoration des montants dus par l'application de pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Conformément à l'article D. 441-5 du Code de Commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 du même Code est fixé à 40 euros.

Contact : CCI DE LA NIEVRE

Françoise CORBIER-LORET

Place Carnot – BP 438 - 58004 NEVERS CEDEX

cci.58@nievre.cci.fr

Tél : 03 86 60 61 62 -Fax : 03 86 60 61 14

